Dossier de concertation préalable

Extension de la ZAE des Platières

Communauté de Communes du Pays Mornantais

Concertation du 9 au 28 septembre 2019

LE MOT DU PRESIDENT
Thierry Badel

Président de la Communauté de Communes du Pays Mornantais

Le Pays Mornantais, un territoire pour entreprendre…

Conscientes de l'enjeu stratégique, Communauté de Communes et Communes membres se sont engagées dans leur Projet de Territoire à horizon 2030, à agir ensemble pour augmenter substantiellement le nombre de résidents actifs sur le territoire.

La Copamo, au titre de sa compétence prioritaire, s'est donc dotée d'un Schéma de Développement Economique au service du territoire, fixant le sens de ses actions à 5 ans :

- l'emploi ? mais pas à n'importe quel prix,
- L'entreprise ? mais dans le respect des paysages, de la nature et des habitants.

Le projet d'extension des Platières est un projet-phare de l'intercommunalité qui représente une véritable opportunité d'accueillir des prospects économiques pour la structuration d'une filière agro-alimentaire sur le territoire, valorisant ainsi les atouts de l'identité agri-culturelle du Pays Mornantais.

Notre objectif, en notre qualité d'élus, est d'exposer notre projet et le construire avec chacun. C'est pourquoi nous avons choisi de nous saisir, spontanément, du droit d'initiative et organiser une concertation publique sous l'égide d'un garant nommé par la Commission Nationale du Débat Public, David Chevallier, que je remercie pour son implication dans ce projet.

Venez et exprimez-vous ! car il est important que chacun puisse poser des questions, comprendre le projet final, les enjeux, les impacts, les résultats attendus… et surtout vérifier si la version finale du projet travaillé depuis plusieurs années répond aux attentes de l'ensemble des habitants et forces vives du territoire.

Thierry Badel,
Président

LE MOT DU GARANT
David Chevallier

Garant de la concertation sur le projet d'extension de la ZAE des Platières
david.chevallier@garant-cndp.fr

La Copamo a engagé un processus de concertation volontaire avec l'ensemble des publics, partenaires et acteurs concernés par l'extension de la ZAE des Platières ;
J'ai été nommé par la Commission nationale du débat public (CNDP) garant de la concertation sur ce projet. J'ai pour mission, en toute indépendance et en toute neutralité, de garantir que la phase de concertation répondra aux principes suivants :

- Qualité et clarté des documents ainsi que sincérité des informations diffusées par le maître d'ouvrage,
- Liberté pour le public d'exprimer son point de vue et de questionner le maître d'ouvrage, dans le respect des uns et des autres,
- Possibilité concrète et réelle pour les populations concernées de participer aux rencontres publiques qui seront organisées,
- Pertinence des outils de communication et mise à disposition de moyens adaptés,
- Transparence des débats et adéquation des réponses du maître d'ouvrage par rapport aux arguments avancés par les parties.

Dans l'esprit des textes qui ont prévu la mise en place de ce dispositif, mon rôle est d'assurer le bon déroulement de la concertation et de faire en sorte que chacun puisse donner son avis, notamment sur « l'opportunité, les objectifs et les caractéristiques du projet », comme le précise l'article L121-15-1 du Code de l'Environnement, avant qu'une décision ne soit prise par le maître d'ouvrage.

Cette concertation se déroule sur 3 semaines, une période courte mais qui peut constituer, pour toutes les parties prenantes, une occasion privilégiée de dialogue territorial. En tant que tiers indépendant et impartial, je veillerai à ce que ces principes soient rigoureusement respectés pour offrir **la possibilité à chacun d'entre vous de donner votre avis simplement, en formulant des questions, des observations ou des propositions. Lae même valeur est accordée à la parole de chacun et chacun : habitants, salariés ou entrepreneurs, agriculteurs, associations, futurs usagers ou citoyens.**

Je rappellerai les règles du jeu si cela est nécessaire. La concertation doit être la plus large possible et toutes les populations et personnes concernées et intéressées par ce projet sont invitées à prendre part aux débats.

Étant moi-même indépendant du maître d'ouvrage ainsi que des pouvoirs publics ou du public, je réponds de mon action devant la Commission Nationale du Débat Public qui est juridiquement une autorité administrative indépendante.
A l'issue de la phase de concertation, je rédigerai un bilan de la concertation préalable dans lequel je ferai part de mes observations sur la manière dont s'est déroulé le débat et je présenterai la synthèse des observations et des propositions qui auront été exposées lors de cette période, y compris les propositions d'évolutions contribuant à l'amélioration du projet.
Ce rapport sera rendu public dans le mois qui suit la clôture de la concertation préalable. Il sera joint au dossier d'enquête publique à venir.
Le maître d'ouvrage en prendra connaissance et fera part dans un délai d'un mois, des orientations qu'il entend donner, suite à cette phase de concertation et des propositions qui en sont nées. Le maître d'ouvrage reste libre de sa décision finale, mais il doit la motiver et l'expliquer au vu des arguments exprimés lors des débats.
Je souhaite que cette période de concertation soit l'opportunité pour tous de débattre du projet d'extension de la ZAE des Platières et que chacune et chacun puisse exprimer son avis en toute liberté. J'en serai le garant.

David Chevallier
Garant de la concertation

Le public pourra adresser son avis au garant pour les questions relatives au déroulement de la concertation :

david.chevallier@garant-cndp.fr

Commission Nationale du Débat Public
A l'attention de M. David Chevallier
244 Boulevard Saint-Germain
75007 Paris

1 - Le Projet en bref… 6
1.1 Les espaces économiques du territoire complétement saturés. 7
1.2 Un historique de projet important. 8
1.3 Un périmètre de base largement réduit. 9
2 - Un Projet structurant pour l'ensemble de l'économie du territoire 10
2.1 Le Schéma de Développement Economique (SDE) de la Copamo : Les objectifs économiques du territoire à 5, 10 et 15 ans. 10
2.2 Une opportunité d'accueillir des prospects pour la structuration d'une filière agro-alimentaire sur le territoire. 11
2.3 Le projet d'extension de la ZAE des Platières, des objectifs pour des réponses aux problématiques économiques du territoire. 12
2.4 Hypothèse du scénario zéro et ses conséquences. 13
3 – Une volonté d'aménagement prenant en compte les enjeux de biodiversité 13
3.1 Des espaces agricoles et une biodiversité prises en compte par la collectivité. 13
3.2 Le projet d'extension de la ZAE des Platières sur la partie Mornant. 14
3.3 Le projet d'extension de la ZAE des Platières sur la partie St Laurent d'Agny 16
3.4 Le projet d'extension de la ZAE des Platières sur la partie Beauvallon 19
3.5 Le planning de la procedure de mise en compatibilité des PLU dans le cadre du projet d'extension de la ZAE des Platières 21
3.6 Le Planning prévisionnel d'aménagement de Valoripolis 22
3.7 La stratégie ERC : Les espèces préservées 22
4 - La Concertation préalable du Projet d'extension de la ZAE Platières 23
4.1 Les enjeux de la concertation 23
4.2 Présentation de la Concertation préalable organisée du 9 au 28 septembre. 24
4.3 – Les Garanties de la concertation: la CNDP et son garant. 25
4.4 Les moyens mis à disposition pour s'informer, échanger, donner son avis, contribuer … 26

1 - Le Projet en bref….

L'extension de la Zone d'Activité des Platières (ZAE) est un projet porté par les élus du territoire depuis bientôt 10 ans. Réfléchi, concerté, amélioré, ce projet répond à des enjeux économiques, sociétaux et de développement durable.

La Copamo, notre territoire, est dit péri-urbain, à mi-distance entre deux grandes agglomérations. Située au Sud-Ouest du département du Rhône, il se trouve sur l'axe qui relie la Métropole de St Etienne à la Métropole de Lyon.

La dynamique économique de notre territoire se traduit par :

- Une augmentation croissante de la population (en moyenne 360 habitants supplémentaires par an),
- Une dynamique de création d'entreprise,
- Des Zones d'Activité Economique saturées,
- Un cadre attractif avec de nombreux espaces naturels et des paysages de qualités,
- Un secteur agricole dynamique et vecteur d'emplois.

C'est l'ensemble des caractéristiques et enjeux économiques et environnementaux de notre territoire qui ont déterminé la version définitive du projet d'extension des Platières.

LES DONNEES CLES DU PROJET	Une politique de développement des zones d'activité plutôt que la création de nouvelles zones qui miteraient le territoire et son paysage.	800 emplois directs en plus à 5 ans sur la ZAE des Platières
Un projet plus petit qu'au démarrage pour mieux prendre en compte les enjeux environnementaux et agricoles.	Une volonté de création de services adaptés aux besoins des entreprises et des salariés pour favoriser les recrutements et éviter les turn-over.	
Des zones d'activité saturées sur l'ensemble du bassin lyonnais.	Une extension en priorité pour les acteurs agri/agroalimentaire et pour les entreprises déjà présentes sur le territoire.	Une extension sur 21,7 soit 1/3 augmentation. par rapport à sa talle actuelle de 65 hectares

1.1 Les espaces économiques du territoire complétement saturés.

Le territoire de la Copamo compte actuellement 8 ZAE qui s'étendent sur 112,8 hectares. Les trois principales ZAE de l'intercommunalités sont : Les Platières, la Ronze et Arbora. Elles se situent le long de l'axe de la RD342 sur les communes de Taluyers, Mornant, Beauvallon et Saint Laurent d'Agny et le long de la RD30 à Soucieu en Jarrest. Les autres ZAE, les plus petites, sont dispersées sur les autres communes du territoire.
Les trois principales ZAE totalisent en cumulé 99 hectares, dont 65 hectares pour le seul Parc d'Activité des Platières (soit 88% de la surface totale des ZAE de la Communauté de Communes).

Aujourd'hui seule la ZAE de la Ronze dispose d'un tènement privé en vente de 9 000 m² pour répondre aux besoins des entreprises. **La ZAE des Platières ne présente plus de disponibilités foncières.**

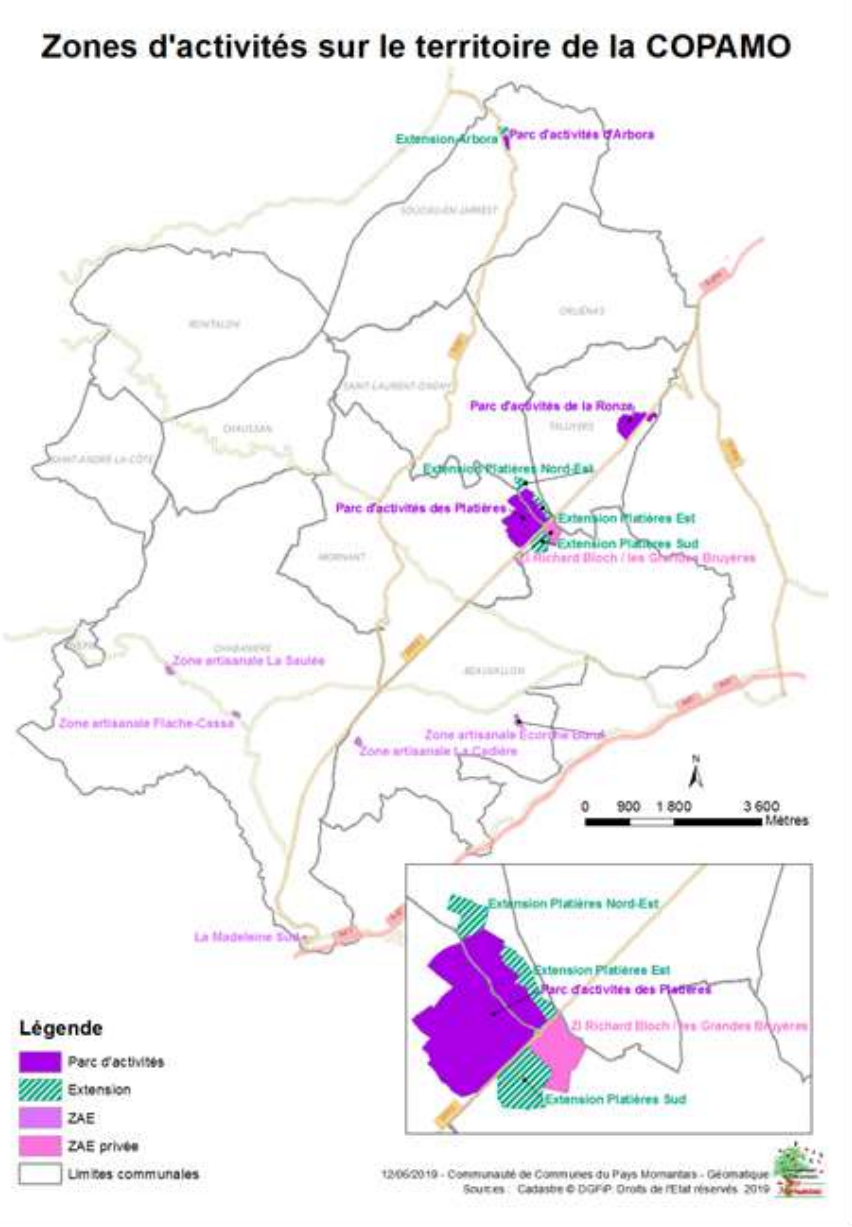

Sans nouvelles disponibilités foncières, nous n'avons plus les moyens d'accompagner les entreprises du territoire dans leur développement.

1.2 Un historique de projet important.

Ce projet d'extension porté depuis plus de 10 ans par les élus du territoire, est aujourd'hui une réponse structurante aux besoins de la filière agro-alimentaire.
Il est fortement attendu par les acteurs économiques depuis la dernière extension de la zone d'activité des Platières en 1998 qui avait créé la ZAC 2 et ainsi doublé la capacité de la zone d'activité de l'époque. Cette extension avait été réalisée coté St Laurent d'Agny, elle avait permis le développement d'entreprises déjà présentes sur le territoire et l'accueil de nouvelles entreprises dans le secteur de l'industrie métallurgique, filière d'excellence du territoire.

Une concertation volontaire et d'ampleur a été mise en œuvre dès 2010 par la Copamo, sur la base d'une étude agricole et environnementale, permettant de déterminer les enjeux du territoire, et notamment calibrer un projet économique ayant l'impact sur le foncier agricole et environnemental le plus faible.

Les associations de défense de l'environnement et le monde agricole ont été étroitement associés aux études pré-opérationnelles de développement de l'extension du parc d'activités pour parvenir à la définition du périmètre d'extension (CEN, LPO, FRAPNA, SCL, Fédération de Chasse, Chambre de l'Agriculture, FDSEA, Confédération Paysanne, Agriculteurs concernés par l'extension…). La concertation de l'époque avait permis d'exclure les parcelles les plus intéressantes d'un point de vue agronomique et de ne pas investir des parcelles qui pourraient mettre en péril le fonctionnement économique des exploitations agricoles. Par exemple le secteur d'extension potentielle côté Est (commune de Taluyers) a été totalement écarté car présentant des grandes parcelles agricoles équipées en réseau d'irrigation.

L'initiative du portage foncier et d'aménagement reste privée. Cependant les règles d'aménagement à l'intérieur du périmètre relèvent de la Copamo. Le choix des prospects est totalement partagé par l'aménageur et la Copamo.
Pour sécuriser l'ensemble de la procédure, la collectivité a signé en 2018 une convention partenariale avec Valoripolis (filiale foncière du Groupe EM2C) qui a pour mission de porter le foncier, déposer le permis d'aménager, effectuer la viabilisation des parcelles. L'aménageur est également responsable des compensations agricoles, environnementales, et devra également réaliser une étude d'impact.

1.3 Un périmètre de base largement réduit.

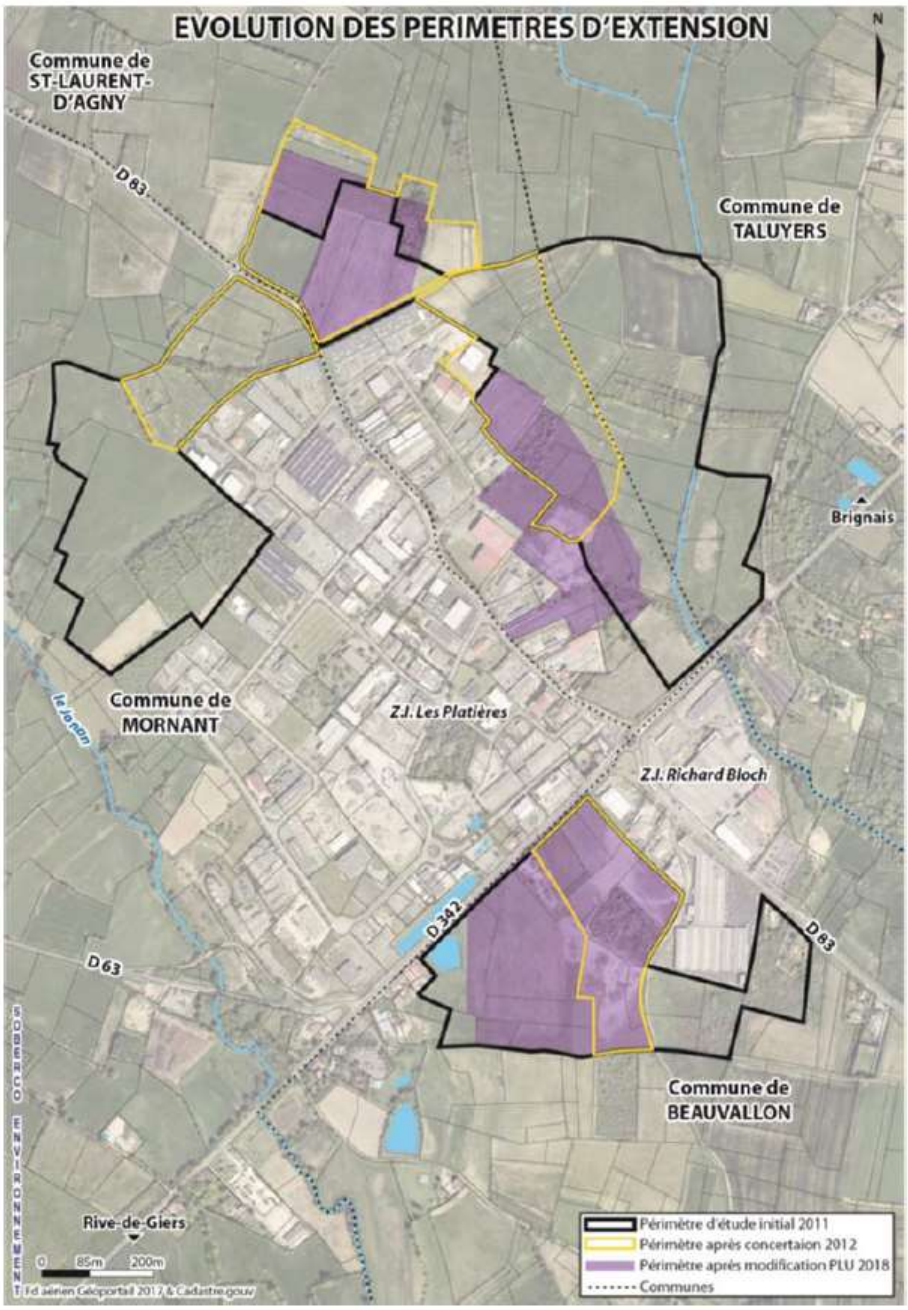

Au démarrage du projet, le but était de doubler la superficie de la zone des Platières, actuellement de 65 hectares. Avec les premières études d'impact, ce périmètre fut réduit à 39,4 hectares et inscrit en 2 phases dans le SCOT de l'Ouest Lyonnais, soit un projet d'extension de 20 hectares avant 2020, puis 19,4 hectares après 2020.

Le périmètre définitif du projet d'extension de la ZAE des Platières qui fait l'objet de cette concertation a été finalement réduit à 21,7 hectares. Cette extension sera réalisée sur une seule phase.

4,4 hectares sont déjà opérationnels sur la commune de Saint Laurent d'Agny depuis février 2019 (extension Nord-Est). La déclaration de projet de mise en compatibilité des PLU de Mornant, Saint Laurent d'Agny et Beauvallon permettra de rendre opérationnel les 17,3 hectares restants (11,9 hectares sur la partie Sud Beauvallon et 5,4 hectares sur la partie Nord côté St Laurent d'Agny).

2 - Un Projet structurant pour l'ensemble de l'économie du territoire

2.1 Le Schéma de Développement Economique (SDE) de la Copamo : Les objectifs économiques du territoire à 5, 10 et 15 ans.

La Copamo a élaboré avec les forces vives du territoire et adopté en octobre 2018, un Schéma de Développement Economique (SDE) sur 3 axes stratégiques comprenant 7 grandes thématiques avec des objectifs clairement identifiés.

SOUTENIR L'ENTREPRENEURIAT

- Favoriser l'accueil de nouvelles entreprises, notamment en lien avec les filières stratégiques du territoire,
- Promouvoir la création d'activités et favoriser leur pérennité,
- Accompagner les entrepreneurs aux moments clés du cycle de vie des entreprises, en apportant des réponses à leurs besoins en recrutement, services, foncier ou immobilier.

DEVELOPPER LE TOURISME

CONSOLIDER LES FILIERES D'EXCELLENCE DU TERRITOIRE

- Développer une agriculture durable, diversifiée et respectueuse de l'environnement en privilégiant les circuits alimentaires de proximité,
- Rapprocher les exploitants d'industriels et de partenaires pour trouver de nouveaux débouchés.

RENFORCER L'ECONOMIE DE PROXIMITE

- Soutenir l'artisanat, les commerces de proximité et les services aux habitants, notamment dans les cœurs de villages,
- Favoriser les échanges et coopérations entre les villages pour la création de villages en réseau.

POURSUIVRE LES AMENAGEMENTS ENGAGES

- Poursuivre l'extension de la ZAE des Platières,
- Poursuivre la réflexion sur la requalification de l'ensemble des ZAE du territoire,
- Développer la production d'ENR à partir des nouvelles constructions,
- Développer la desserte du territoire,
- Aménager en préservant la qualité des espaces et de manière raisonnée.

FAVORISER LES NOUVELLES FORMES D'ECONOMIES

- Innover avec de nouvelles formes d'économie, comme l'économie verte, l'économie 4.0, l'ESS, l'économie circulaire…

DEVELOPPER LES PARTENARIATS ECONOMIQUES

- Tisser des relations économiques durables entre entrepreneurs et territoires,
- Favoriser les partenariats avec les Métropoles, et notamment la Métropole de Lyon.

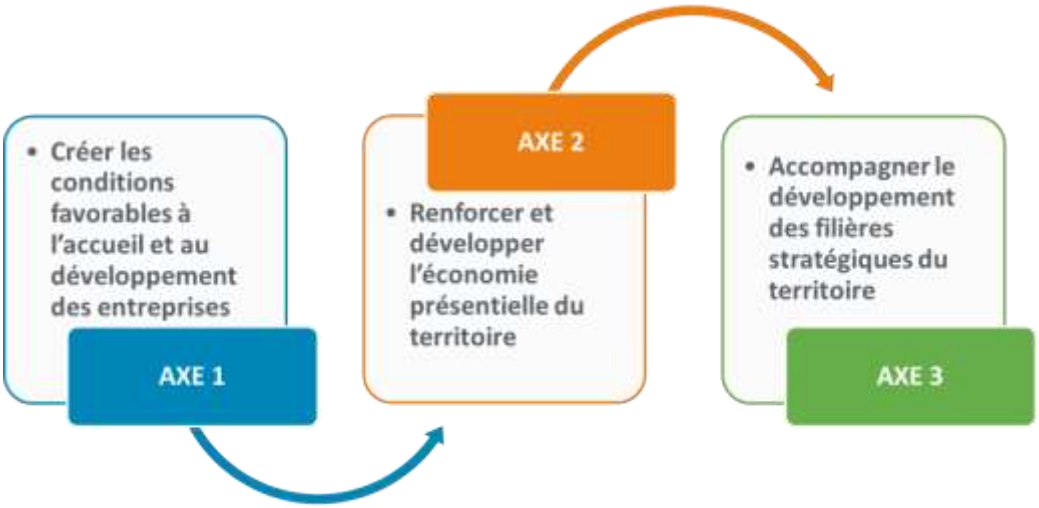

Le projet d'extension de la ZAE permet de répondre à plusieurs objectifs économiques structurants du SDE. Il valorise la filière agricole comme une filière d'excellence du territoire qu'il convient de compléter et structurer.

2.2 Une opportunité d'accueillir des prospects pour la structuration d'une filière agro-alimentaire sur le territoire.

La collectivité travaille depuis plusieurs années en étroite collaboration avec la Métropole de Lyon sur son **Projet Alimentaire Territoriale (PAT), qui prévoit d'augmenter la part d'approvisionnement en produits locaux et bio dans sa gestion de la restauration collective** (cette part représente aujourd'hui 5% d'approvisionnement dans un rayon de 50 km).

Le projet d'extension de la Zone d'Activité des Platières par l'accueil de prospects liés aux secteurs de l'agri/agroalimentaire, permettra ainsi de lever les freins identifiés :

- Absence d'industriels liés à la transformation alimentaire,
- Absence de logisticiens de proximité spécialisés dans l'agroalimentaire,
- Absence de structures d'appui aux exploitants tant pour la valorisation des déchets que la production d'engrais permettant une transition rapide vers de la production bio.

C'est ainsi que la Copamo a présélectionné **des prospects** en lien avec le développement et la consolidation **de la filière agroalimentaire répondant aux besoins des exploitants du territoire**.

Au-delà du PAT de la Métropole Lyonnaise, l'**installation de ces prospects devrait permettre la création de nouveaux débouchés pour les exploitants du territoire, favorisera l'installation de jeunes exploitants ainsi que la reprise d'exploitation, la mutation de parcelles et la reprise de friches**.

ACTIVITE	NBRE D'EMPLOIS	MONTANT INVESTISSEMENT	INTERET POUR LE TERRITOIRE	DELAI POUR LE DEMARRAGE DU PROJET DE CONSTRUCTION
Unité de Méthanisation Valorisation des bio-déchets	10 en création	15 millions	Production de Digestat – Production d'énergie verte – Solution de compostage pour les agriculteurs	Avril / juin 2020
Légumerie / Cuisine centrale / Institut de formation des chefs	35 en création	7 millions	Politique zéro gaspillage – Achat de produits locaux et bio pour plus de 50% - Formation	Avril / juin 2020
Logisticien de proximité en agro-alimentaire	190 (en transfert et création)	12 millions	Travail sur une desserte locale –déjà client historique d'entreprises présentes sur le territoire	Mars / avril 2020

L'unité de méthanisation serait intégrée dans l'extension nord sur St Laurent d'Agny et consommerait environ 3,7 hectares. Les projets de légumerie, cuisine centrale et logisticien de proximité seraient positionnés sur la partie Sud Coté Beauvallon pour un total de 4,7 hectares. Ces 3 projets représentent donc déjà presque 40% de l'extension de la ZAE (en prenant en compte les 4,4 hectares déjà opérationnels sur St Laurent d'Agny).

2.3 Le projet d'extension de la ZAE des Platières, des objectifs pour des réponses aux problématiques économiques du territoire.

Au final, le projet d'extension de la ZAE des Platières vise plusieurs objectifs pour le territoire dans sa globalité, que ce soit au niveau économique, environnemental ou sociétal.

ECONOMIQUE :

- Répondre aux besoins des entreprises, notamment celles déjà présentes sur le territoire,
- Accueillir des grandes entreprises dans les secteurs de l'agroalimentaire et de la métallurgie,
- Structurer et développer une filière au bénéfice des agriculteurs, arboriculteurs et éleveurs du territoire,
- Atteindre une taille suffisante pour développer les services aux entreprises et aux salariés aux bénéfices des ZAE des Platières,
- Renforcer la desserte des ZAE des Platières en réservant des espaces pour intégrer à terme des modes transports doux),
- Intégrer la Zone des Bruyères (coté Beauvallon) dans la ZAE des Platières, et travailler avec le propriétaire privé pour créer une même entité visuelle et architecturale,
- Apporter des réponses aux dysfonctionnements et manques actuels constatés.

SOCIETALE :

- Créer 800 emplois locaux non délocalisables à 5 ans,
- Favoriser la création d'emplois indirects dans le diffus,
- Augmenter le ratio emplois / actifs du territoire,
- Réduire l'évasion commerciale en augmentant le nombre d'actifs consommant sur notre territoire.

ENVIRONNEMENTALE :

- Favoriser l'activité agricole,
- Diminuer les flux pendulaires (diminution des émissions de gaz à effet de serre) par la création d'emploi au niveau local,
- Inciter à l'installation d'équipements d'énergie renouvelable, (utilisation de l'eau d'irrigation dans les processus industriel, adapter le PLU pour permettre des pentes de toitures dans le cadre d'installation ENR..),
- Permettre la mise en place d'un ensemble urbain cohérent, identifié et identifiable,
- Favoriser l'intégration de la zone d'activité dans son territoire notamment en lien avec le territoire agricole,
- Affirmer des grands continuums écologiques.

Les résultats attendus par l'extension de la ZAE des Platières répondent aux objectifs communs du SCOT et du SDE de la Communauté de Communes du Pays Mornantais.

2.4 Hypothèse du scénario zéro et ses conséquences

Sans la réalisation du projet d'extension de la ZAE des Platières ; pas d'impact sur la faune, la flore, les exploitations agricoles à proximité, les flux routiers …. Mais surtout un risque pour le territoire de tendre de plus à plus à se transformer en « réseau de communes dites dortoirs ».

Les dangers les plus importants sont :

- Une augmentation du taux d'habitant travaillant en dehors du territoire,
- Une augmentation du nombre habitants consommant sur les flux pendulaires en dehors du territoire, et donc un risque de fermeture des commerces de centre-bourgs à court et moyen terme,
- Une offre d'emploi en diminution sur le territoire,
- Une délocalisation des entreprises n'ayant pas les moyens de se développer sur place avec un risque de licenciement et d'impact sur le taux de chômage.

De manière général, projet d'extension de la ZAE des Platières devrait permettre d'apporter un nouveau souffle économique qui bénéficiera au plus grand nombre et bien au-delà de son seul périmètre d'aménagement

3 – Une volonté d'aménagement prenant en compte les enjeux de biodiversité

3.1 Des espaces agricoles et une biodiversité prises en compte par la collectivité.

La stratégie ERC ou Eviter / Réduire / Compenser : il s'agit des mesures pour éviter les atteintes à l'environnement et compenser lorsque l'on ne peut ni éviter ni réduire. Ces mesure peuvent être mises en œuvre soit par la collectivité et / ou l'aménageur en fonctionne de qui est le maitre d'ouvrage du projet.

Conscients des enjeux présents dans le périmètre d'extension, **une stratégie d'évitement** (dans la séquence ERC) a été mise en œuvre très en amont du projet opérationnel, dès la démarche de concertation réalisée en 2010 et 2011 sur la base d'un diagnostic agricole et environnemental (réalisé par le Conservatoire des Espaces Naturels et la Chambre d'agriculture) et des préconisations formulées par la profession agricole et les associations environnementales.

Elle s'est poursuivie lors des investigations complémentaires notamment environnementales qui ont été conduites entre 2015 et 2018. Ces études de diagnostic agricole et environnemental sont disponibles en téléchargement sur le site internet de la Copamo (www.cc-paysmornantais.fr).

Au niveau agricole, la volonté de minimiser le prélèvement foncier et l'impact sur les exploitations a été constante en **retirant les parcelles les plus intéressantes d'un point de vue agronomique ou qui pourraient mettre en péril le fonctionnement économique des exploitations agricoles**. Il en a été de même sur les parcelles à fort enjeux environnementaux.

3.2 Le projet d'extension de la ZAE des Platières sur la partie Mornant

Ainsi, une grande parcelle cultivée en agriculture biologique de 6.4 ha sur le secteur Nord (commune de Mornant) a été volontairement sortie du périmètre d'extension.

Au niveau environnemental, cette stratégie d'exclusion permet la protection de plusieurs espèces au niveau faune flore.

Il n'y aura donc pas d'aménagement économique sur la partie Mornant.

ZAE des Platières

Zoom : Extension Nord-Ouest après mise en compatibilité

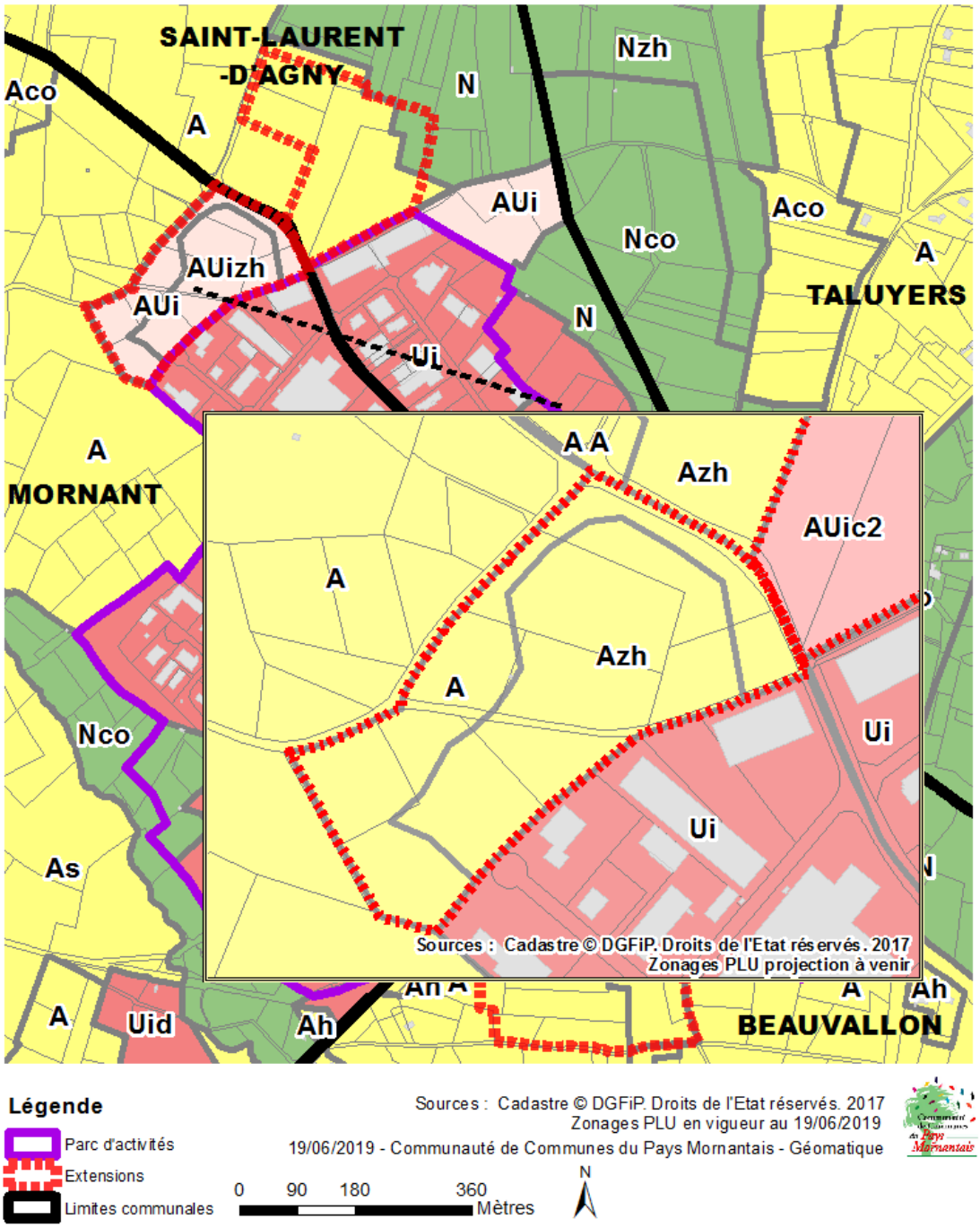

3.3 Le projet d'extension de la ZAE des Platières sur la partie St Laurent d'Agny

Des parcelles sur Saint Laurent d'Agny ont aussi été retirées pour la protection de l'œdicnème criard, la grenouille rousse, le Damier de la Succise ainsi que le Grand Capricorne.

Un aménagement économique prévu uniquement sur 5,4 hectares au final.

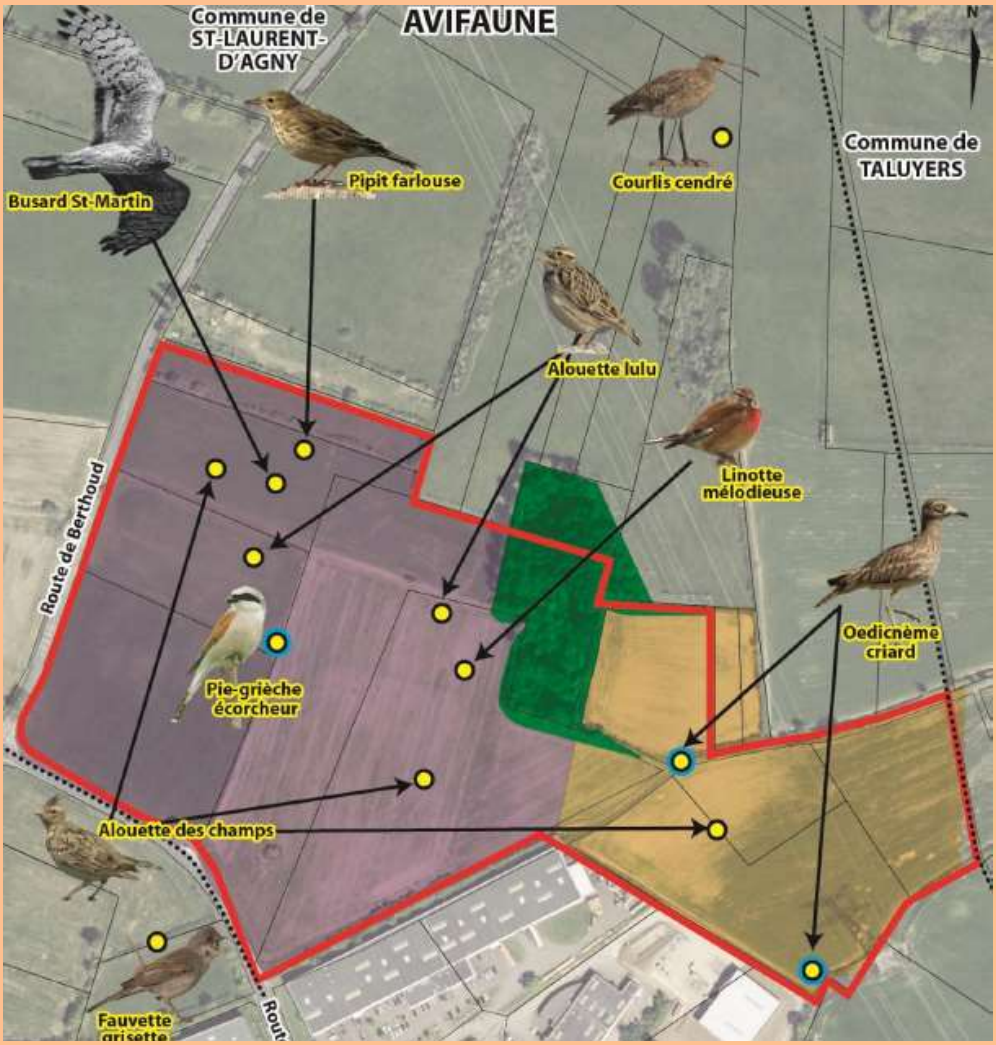

ZAE des Platières

Zoom : Extension Nord-Est après mise en compatibilité

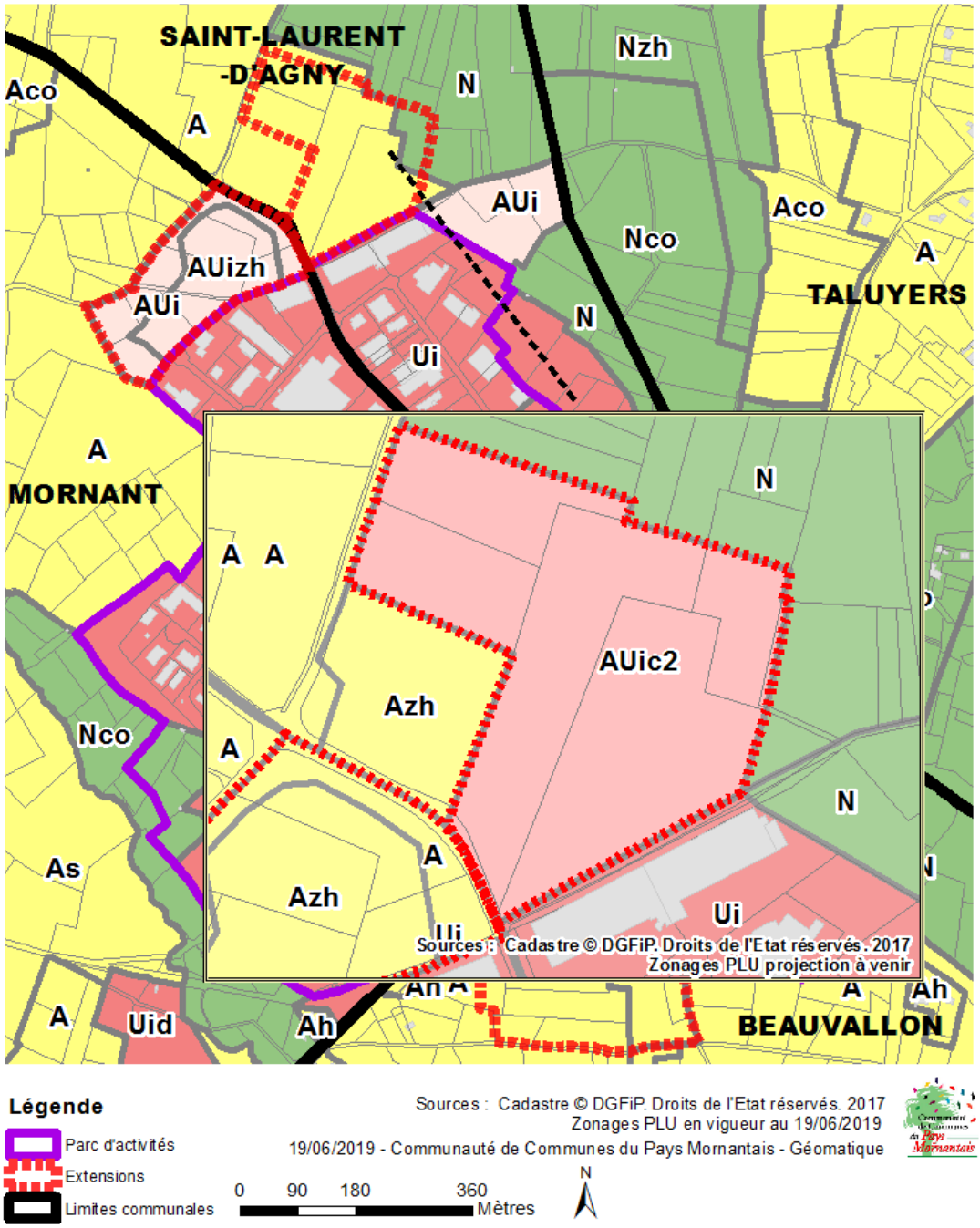

L'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur St Laurent d'Agny prévoit notamment :

- Une hauteur maximale fixée à 12 mètres pour les bâtiments,
- Des couleurs réglementées pour les bardages, menuiseries, grillages…
- Une obligation de 15% espaces verts sont à 1/3 arboré,
- Pour les haies et plantations, la liste des essences favorables au maintien de la biodiversité a été intégrée au règlement…

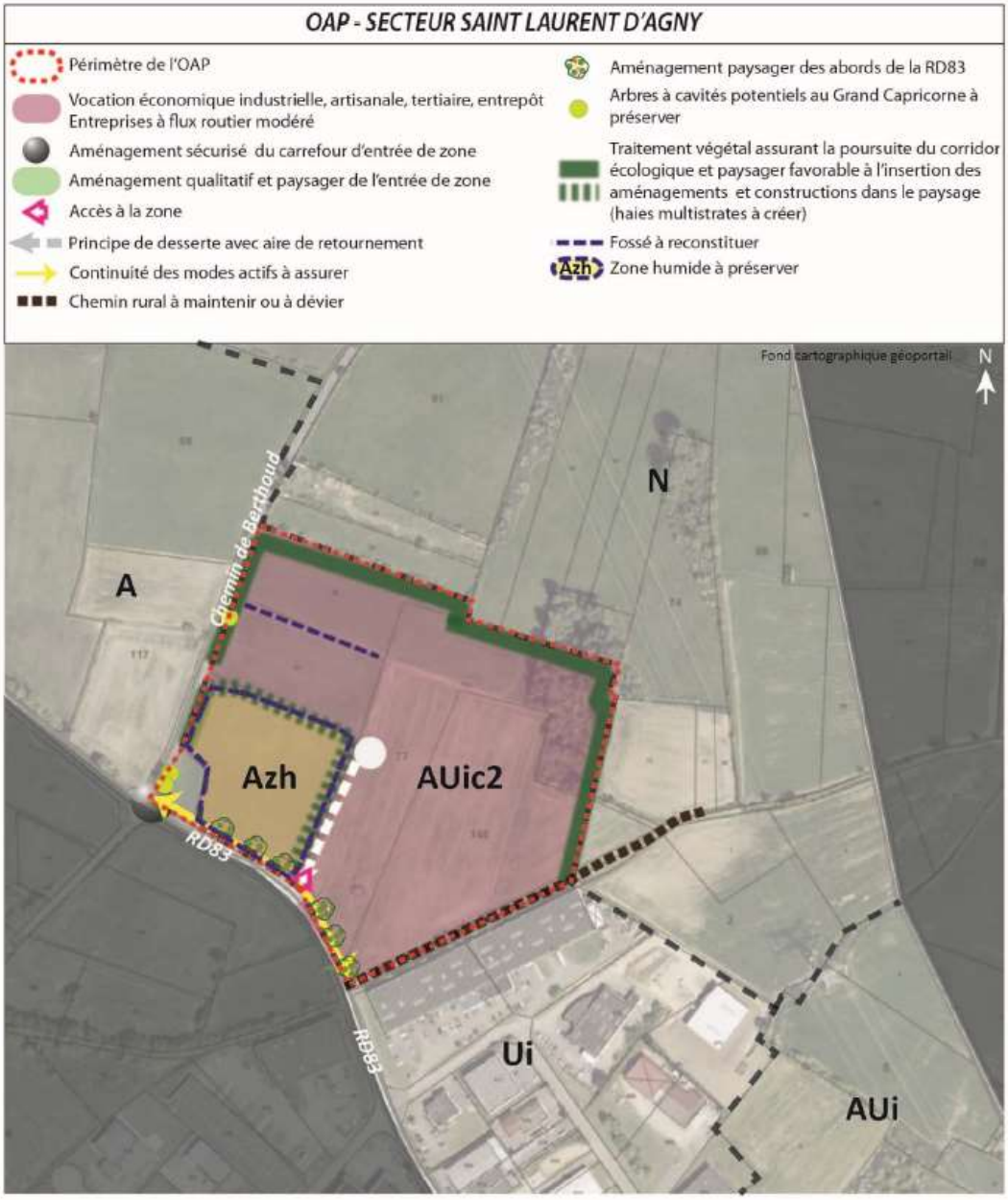

3.4 Le projet d'extension de la ZAE des Platières sur la partie Beauvallon

Lors de la concertation de 2010-2011, il avait également été exigé de la part du monde agricole que l'investissement du secteur Sud (agriculture biologique) ne pourrait être réalisé qu'au moment de l'arrêt d'activité de l'exploitant en place.
Cette condition a été respectée puisque l'exploitant a pris sa retraite au 31/12/2018.

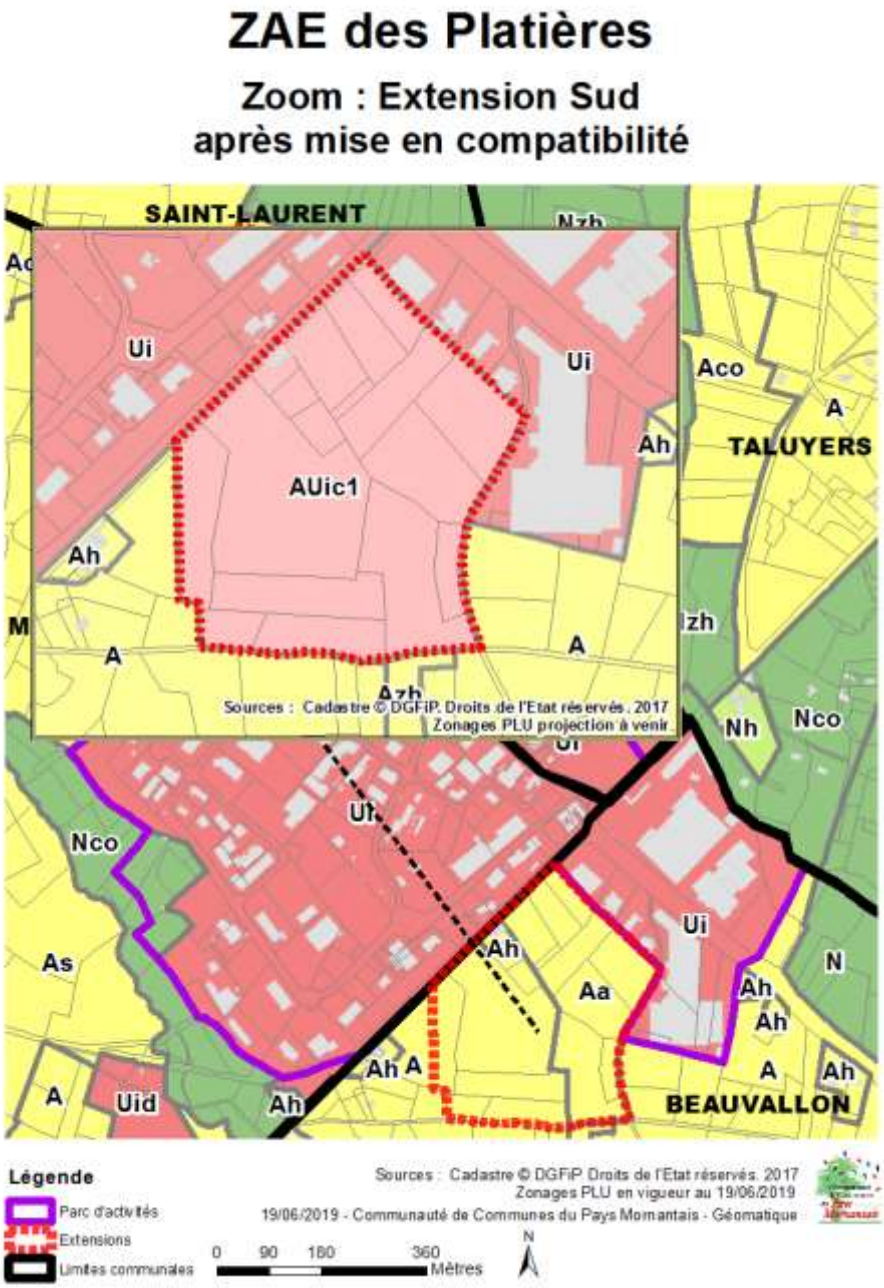

L'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur Beauvallon prévoit notamment :

- Une hauteur maximale fixée à 16 mètres pour les bâtiments,
- Des couleurs réglementées pour les bardages, menuiseries, grillages…
- Une obligation de 15% espaces verts sont 1/3 arboré,
- Pour les haies et plantations, la liste des essences favorables au maintien de la biodiversité a été intégrée au règlement …

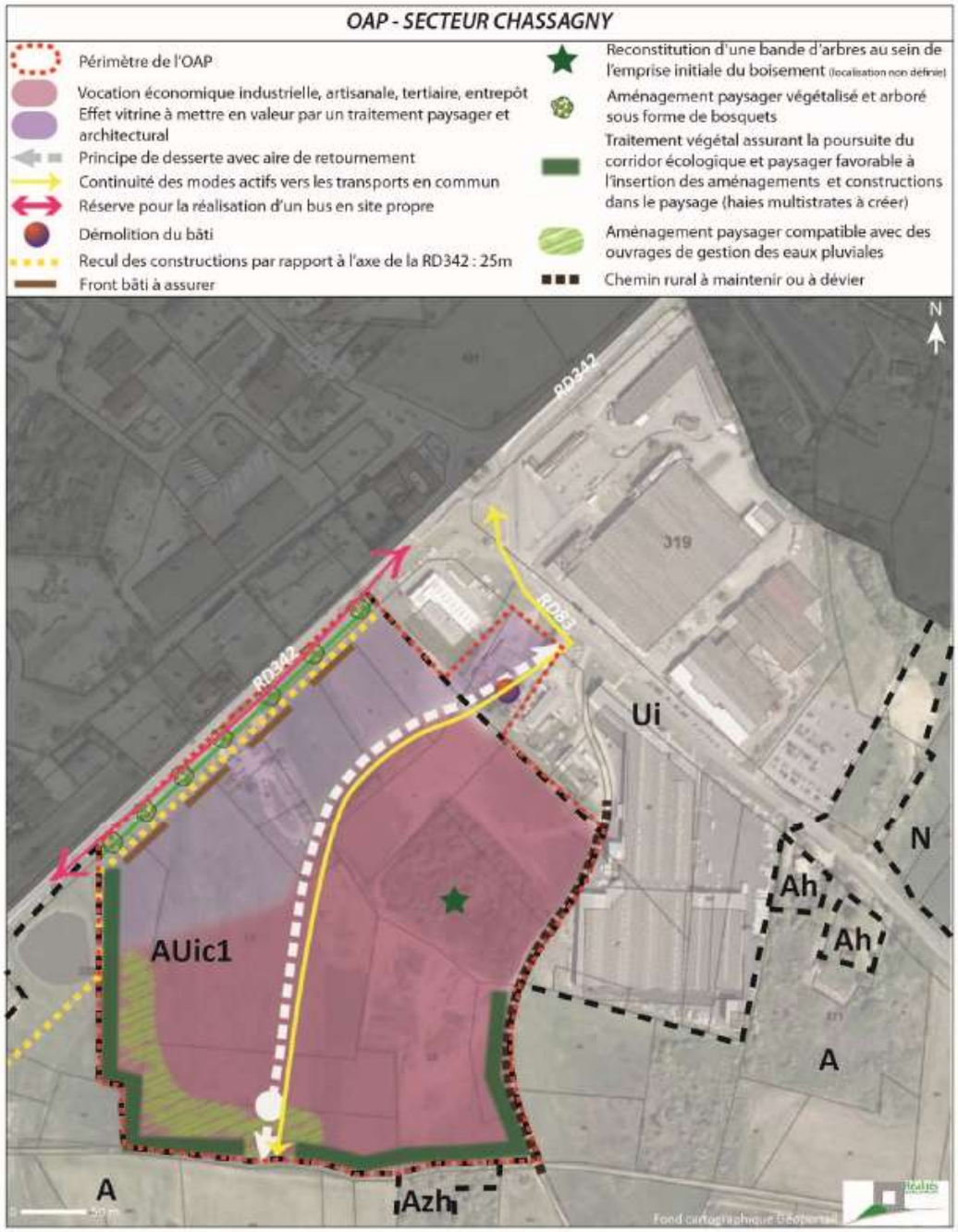

Ce schéma reste indicatif et interprété en terme de compatibilité.

Attention : la flèche ne représente pas le sens de circulation et il n'y aura pas de sortir de circulation prévue sur le chemin rurale (notre schéma fera l'objet d'une modification comme demandé par l'état pour qu'il n'y ait pas de confusion).

3.5 Le planning de la procédure de mise en compatibilité des PLU dans le cadre du projet d'extension de la ZAE des Platières

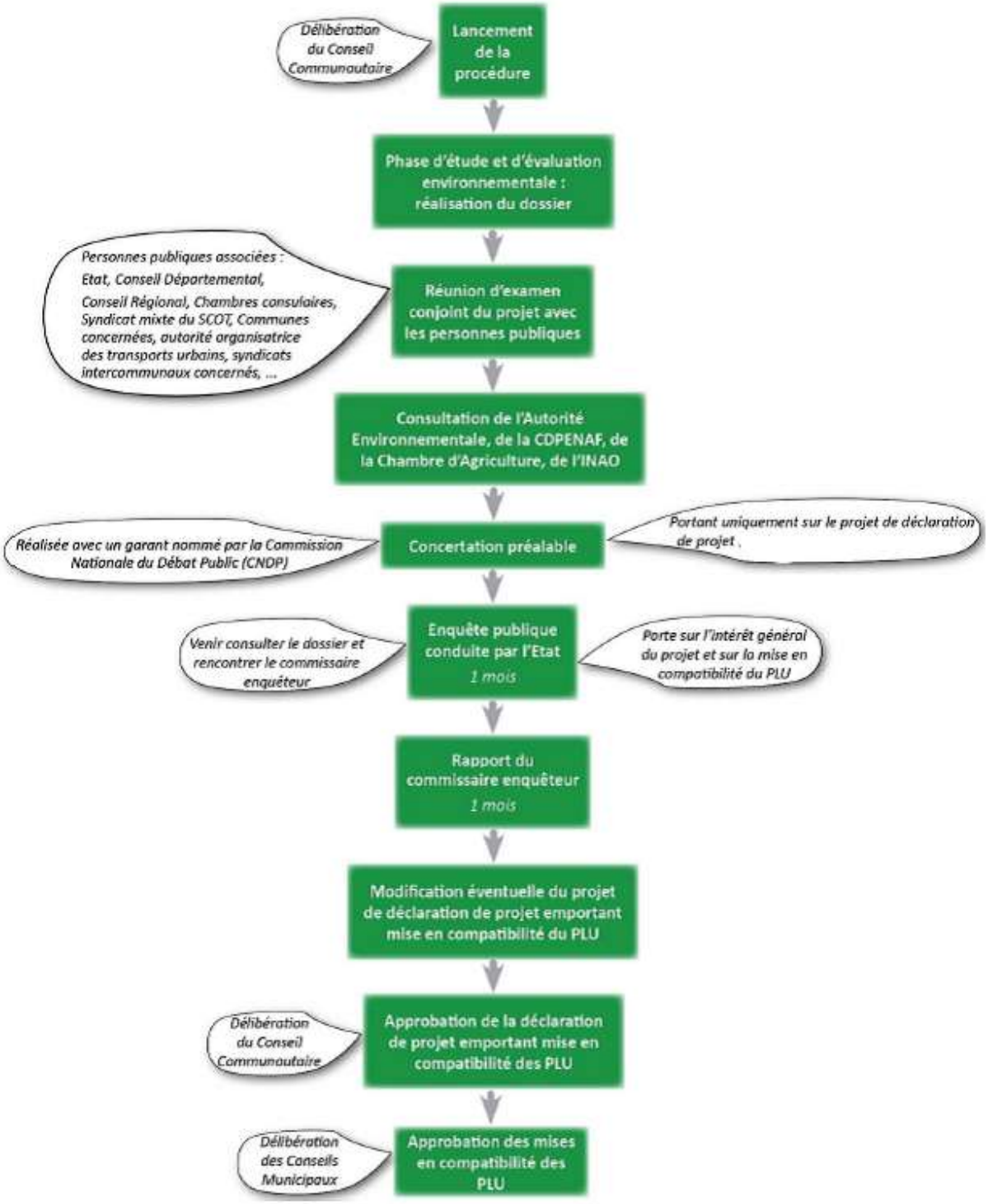

3.6 Le Planning prévisionnel d'aménagement de Valoripolis

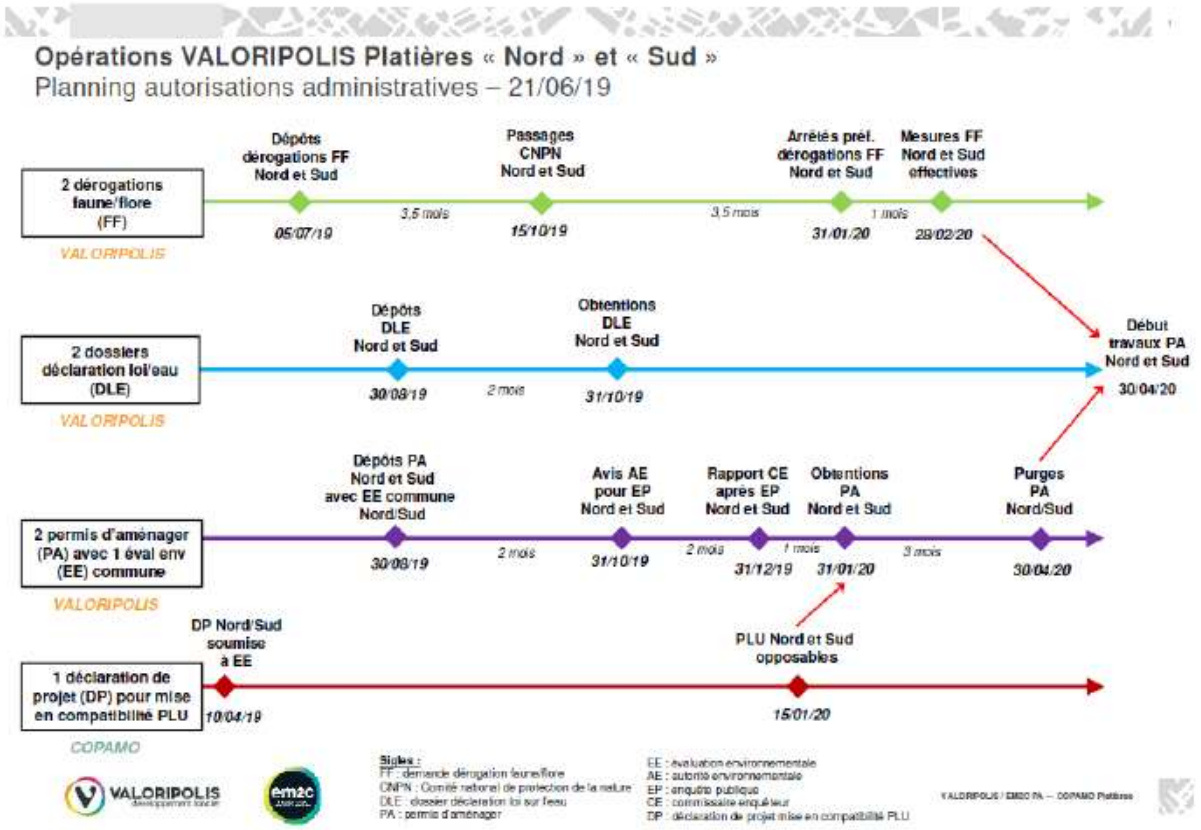

3.7 La stratégie ERC : Les espèces préservées

Au final c'est l'ensemble des espèces faune et flore ci-dessous qui a été prise en compte dans la stratégie ERC de la collectivité pour limiter l'impact du projet sur la biodiversité.

Au-delà des mesures décrites dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), l'aménageur privé devra produire dans le cadre des permis d'aménager, une étude agricole et environnementale d'impact Celle-ci présentera des mesures de compensation individuelle et collective avec des engagements de mise en œuvre pour obtenir les accords réglementaires.

Des scénarios sont dès à présent étudiés, notamment des propositions d'échanges de terrains avec les exploitants évincés, une aide au financement du fonctionnement du dispositif paragrêle, une aide au financement de l'extension du réseau d'irrigation, la mise en place d'ORE (Obligation Réelle Environnementale) pour favoriser le maintien sur site des espèces protégées …

QUE CE SOIT POUR LES ESPECES** (présentes sur site ou observées lors de passages), **LA CONSERVATION DES HABITATS NATURELS, LA VIE FLORE, UNE EVALUATION ENVIRONNEMENTALE A ETE MENEE PAR LE CABINET SOBERCO.

Sur la partie **Mornant**, préservation de :

- Œnanthe à feuille de Peucédan,
- Hybride Orchis à fleurs lâche / Orchis bouffon

- Le Courlis cendré,

- L'Œdicnème criard.

Sur la partie **Saint Laurent d'Agny** préservation de :

- Œnanthe à feuille de Peucédan,

- L'Œdicnème criard,
- La Pie grièche,

- La linotte mélodieuse,
- Le Busard Saint Martin,
- Le Courlis cendré,
- La Pipit Farlouse,

- L'Alouette Lulu,
- Le Grand Capricorne,

- Le Damier de la Succise,

- Le crapaud calamite,
- La grenouille rousse.

Sur la partie **Beauvallon**, préservation de :

- L'Hirondelle rustique,
- La Pipit Farlouse,
- Le Bruant des roseaux,
- Le Milan royal,
- L'Œdicnème criard,
- Le crapaud calamite.

4 - La Concertation préalable du Projet d'extension de la ZAE Platières

4.1 Les enjeux de la concertation

Le projet présenté est dans sa version finale.
L'avis des habitants et forces vives du territoire est important, pour s'approprier le projet et donner des avis qui pourront être pris en compte tant sur sa définition que sur les mesures à mettre en œuvre face aux impacts. Même le projet d'extension de la ZAE des Platières est porté depuis de nombreuses années, sa version définitive, sa réduction de périmètre entrainant une seule phase d'aménagement semble être peu connue. Cette concertation porte de grands enjeux de communication et de participation.

4.2 Présentation de la Concertation préalable organisée du 9 au 28 septembre.

Trois semaines de concertation avant le démarrage de l'enquête publique.

Le projet d'extension de la ZAE des Platières est l'affaire de tous sur le territoire : les habitants des communes concernées, les habitants du territoire de la Copamo dans son ensemble, mais également les élus, les services de l'Etat, syndicats, associations environnementales, le monde agricole, les acteurs économiques et enfin les salariés et entreprises déjà présentes sur le site des Platières.
La mise en œuvre de ce projet d'ampleur a nécessité l'implication de tous depuis de nombreuses années. La concertation a pour but premier d'informer le plus grand nombre sur la version définitive du projet.
Ce dernier temps de concertation est placé sous l'égide d'un garant, elle est souhaitée productive et transparente.

Des temps de présentation, d'échange et des outils d'information et d'expression sont mis à la disposition du public. Chacun pourra donc s'exprimer et donner son avis.

CALENDRIER DE LA PROCEDURE DE DECLARATION DE PROJET DE MISE EN COMPATIBILITE DES PLU DE MORNANT / BEAUVALLON / St LAURENT D'AGNY POUR L'EXTENSION DE LA ZAE DES PLATIERES

2010	2017	2018	2019	2020 et +
Définition et concertation sur la création d'une Zone d'Aménagement Concertée	Résultats des 1ères études, les 1ers gros changements du projet notamment la forme et le périmètre	Signature d'un partenariat avec Valoripolis pour le portage du foncier du projet / Travail avec l'AMO Sept / le Bureau d'Etudes Réalités et Soberco pour la partie Environnementale	Périmètre définitif pour une extension de 21,7 hectares / pas de phasage / Démarrage de la pré-commercialisation pour les prospects de l'agroalimentaire / Réunion PPA / Concertation / Enquête publique	Prise en compte des remarques de la concertation et du retour de l'enquête publique / Opposabilité du PLU / Démarrage des travaux de viabilisation après instruction des permis d'aménager

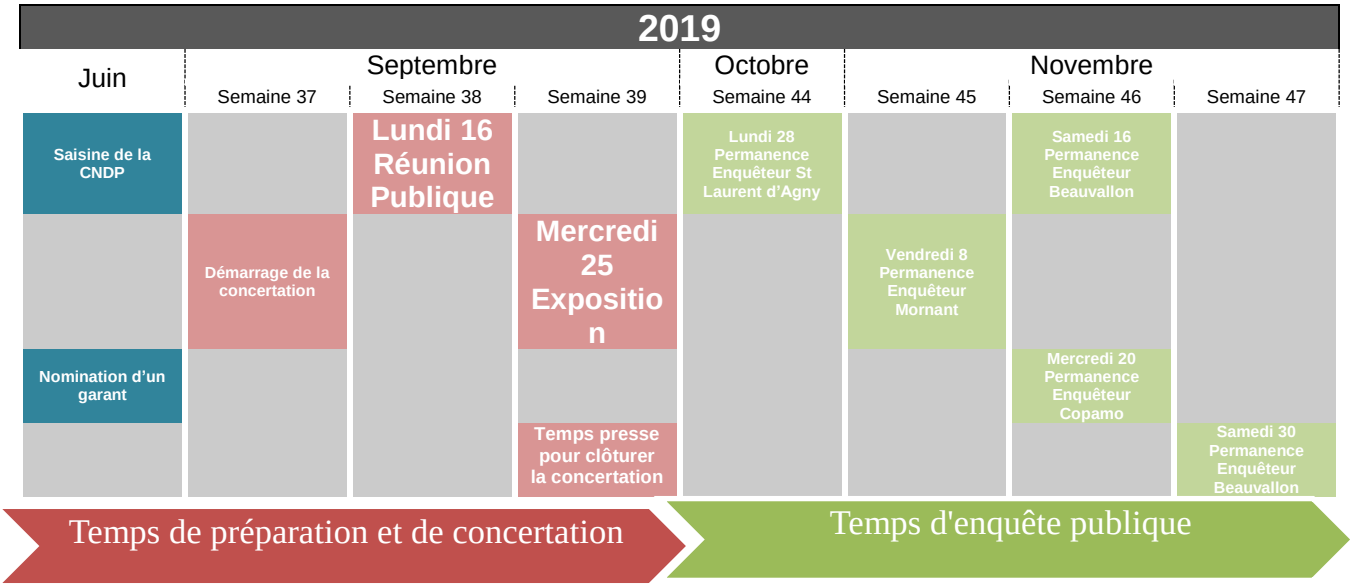

4.3 – Les Garanties de la concertation: la CNDP et son garant.

LES GARANTIES GENERALES APPORTEES PAR LA COMMISSION NATIONALE DU DEBAT PUBLIC

La Commission Nationale du Débat Public (CNDP - www.debatpublic.fr) est une autorité administrative indépendante. Sa mission est d'informer les citoyens et de faire en sorte que leur point de vue soit pris en compte. L'action de la CNDP vise à ce que chacun puisse s'exprimer sur l'opportunité même du projet, ses caractéristiques et ses impacts.

Elle veille, en particulier, à ce que l'information donnée par le responsable du projet soit accessible, complète et compréhensible.

Elle porte et incarne des valeurs d'indépendance, de neutralité, de transparence et de sincérité sur les informations mises à la disposition du public et des parties prenantes, d'argumentation et d'équivalence de traitement des participants aux processus de concertation. La concertation doit se dérouler dans le respect de ces principes.

Le rôle du garant : « Veiller à la transparence des informations, la qualité des échanges et la prise en compte des avis exprimés ».

La CNDP a désigné David Chevallier comme garant de la concertation afin d'assurer un dialogue de qualité entre les publics et le porteur du projet. Le garant porte les valeurs de neutralité et d'indépendance et veille en amont à la qualité, la sincérité, l'accessibilité et la transparence de l'information diffusée au public par le maître d'ouvrage puis au respect du cadre de la concertation, des principes qui régissent celle-ci et au bon déroulement de la procédure.

A ce titre, il reste à la disposition du public, pendant toute la durée de la concertation. Vous pourrez ainsi le saisir à l'adresse électronique suivante : david.chevallier@garant-cndp.fr.

4.4 Les moyens mis à disposition pour s'informer, échanger, donner son avis, contribuer …

Des rencontres destinées à des publics différents, des outils d'information et de recueil des avis, pour consulter le public en garantissant un dialogue et un suivi en continu.
Plusieurs objectifs :

- **Informer** sur la version définitive du projet,
- **Organiser** la diffusion de l'information aux différents publics, et en amont de l'organisation de l'enquête publique qui aura lieu du 9 octobre au 28 novembre 2019,
- **Echanger** et répondre aux questions de tous,
- **Recueillir** les avis exprimés.

✓ ***1 réunion publique le 16 septembre à partir de 18h30***
Salle du conseil à l'Espace Copamo – 50 avenue du Pays Mornantais – 69440 Mornant

✓ ***1 réunion grand public le 25 septembre – 15h30 / 19h – Hall d'entrée***
Espace Culturel Intercommunal Jean Carmet – Boulevard du Pilat – 69440 Mornant

✓ ***1 temps presse le 27 septembre pour tirer un 1er bilan***

Pour rappel des registres de concertation sont prés- Dents dans les communes concernées ainsi que la Copamo depuis le 2 juillet 2019.
Ils pourront recueillir les nouvelles observations jusqu'au 28 septembre 2019.

En outre, vous pouvez également envoyer vos remarques et avis :

- A l'adresse internet suivante : economie@cc-paysmornantais.fr
- Communiquer avec le garant : david.chevallier@garant-cndp.fr
- Par courrier :
  Concertation Platières – Service du Développement Economique
  Communauté de Communes du Pays Mornantais
  Le Clos du Fournereau
  50, Avenue du Pays Mornantais
  69440 Mornant

Des outils digitaux pour une information complète en complément de ce dossier.
Une page internet sur la partie économique du site de la Copamo, qui permet à chacun de s'informer sur l'ensemble du projet d'extension de la ZAE des Platières, mais aussi le planning des manifestations prévues.
En complément du présent dossier de concertation préalable sont prévus : une synthèse de présentation du projet, des panneaux d'expositions, des publications informatives sur les réseaux sociaux.

Au plus tard un mois après la fin de la concertation, le garant réalisera le bilan de la concertation. Ce bilan portera une appréciation sur la façon dont la concertation s'est déroulée, fera la synthèse des observations et des propositions qui auront été formulées, y compris le cas échéant sur l'évolution du projet présenté à la concertation par le maître d'ouvrage. Ce bilan formulera aussi des recommandations au maître d'ouvrage sur les modalités d'information du public lors des phases ultérieures du projet.
Ce bilan sera rendu public à la fois par la CNDP et par la Copamo.
Par la suite, il sera joint au dossier de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet.

Sur le site de la Copamo : www.copamo.fr

concertation-extensionplatieres-cndp@cc-paysmornantais.fr
economi@cc-paysmornantais.fr

Votre avis sur la concertation préalable :

david.chevallier@garant-cndp.fr

Adresse où sont les recueils :
Copamo – 50 Avenue du Pays Mornantais – 69440 Mornant
Mairie de Mornant - Place de la Mairie – 69440 Mornant
Mairie de Beauvallon (Chassagny) – 360 Route de la Chaudanne – 69700 Beauvallon
Marie de Saint Laurent d'Agny – 28 Route de Mornant – 69440 Saint Laurent d'Agny

LEXIQUE :

AMO : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

CNDP : Commission Nationale du Débat Publique

ENR : Energie Renouvelable

ERC : Evité Réduire Compensé

Flux pendulaire : Les flux routier sur les heures de trajets domicile / travail

OAP : Orientation d'Aménagement et de Programmation

ORE : Obligation Réelle Environnementale

PPA : Personne Publique Associée

PLU : Plan Local d'Urbanisme

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

SDE : Schéma de Développement Economique

ZAE : Zone d'Activité Economique

ZAC : Zone d'Aménagement Concertée